



Violences conjugales 2 ans ferme ?

Par **lyloo1107**, le **04/07/2012** à **19:53**

Bonjour,rrnrvoilà, je ne sais pas trop comment poser ma question, donc je vais relater les faits, rnrnj'ai un ami qui a été semble t'il condamner a 2 ans de prison ferme pour violences conjugales.rnrnLes faits se sont déroulés jeudi soir, et il a été jugé en comparution immediate le lundi suivant.rnrncomment se fait il qu'il est prit 2 ans ferme directement ? dans quel cas cela arrive t'il ?rnrnva t'il vraiment effectuer les 2 ans ou va t'il bénéficier d'une remise de peine ou aménagement ?rnrnsa famille refuse de me donner des informations, rnrnmais j'aimerais savoir ce qui arrive a mon ami svp ?rnrnmerci de vos renseignements

Par **chris_ldv**, le **05/07/2012** à **09:02**

Bonjour,rrnrPrévue par les articles 393 à 397-7 du Code de procédure pénale, la comparution immédiate nécessite la réunion de trois conditions :rnrn1) les preuves réunies doivent paraître au parquet suffisantes pour que le prévenu soit déféré au tribunalrnrn2) la peine d'emprisonnement encourue doit être au moins égale à deux ans et, en cas de délit flagrant, supérieure à six moisrnrn3) il faut enfin qu'il ne s'agisse pas d'un mineur, ni d'un délit de presse, ni d'un délit politique, ni d'une infraction dont la procédure de poursuite est prévue par une loi spécialerrrnLes remises de peine sont automatique en cas de bonne conduite de la personne emprisonnée.rnrnL'aménagement de la peine doit être demandé au juge d'application des peines.rnrnCordialement,

Par **lyloo1107**, le **05/07/2012** à **12:58**

bonjour et merci pour ces infos que j'ai déjà pu trouver sur divers sites sur internet
j'ai lu la presse ce matin qui relatait les faits et il a en fait pris 15 mois dont 8 avec sursis, obligation de se soigner;
voilà donc il ne fera que 7 mois, après voir s'il aura des remises de peine ?